

Motion présentée au C.A. du 6 février

Les élus SN-FO-LC, SNES et autonomes, auxquels s'associent les représentants des élèves et des parents d'élèves, ainsi qu'un « personnel qualifié », relayent l'indignation des enseignant/es, réunis en AG ce lundi 6 février à 13h sur deux points :

1. L'augmentation du nombre d'élèves à 35 par classe de 2nde :

Depuis quelques années déjà, la limitation concernant les lycées technologiques (30 élèves par classe de 2nde) n'était plus respectée. Le rectorat officialise à présent cet état de fait, en imposant à tous les lycées des classes de 2nde surchargées. La manœuvre a un but : supprimer des classes (à Louis Vincent, cela supprimera une classe et demi), supprimer des heures, supprimer des postes. Et cela au détriment des conditions de travail des élèves et des enseignants : **il n'est pas possible de gérer correctement la grande hétérogénéité des élèves qui arrivent de collège, avec des effectifs aussi lourds.**

2. La suppression des postes

Après la saignée des années précédentes, les suppressions de postes continuent ! Dans l'académie de Nancy-Metz, ce sont encore 425 postes qui seront supprimés.

Au lycée Louis Vincent, la DHG imposée par le rectorat, oblige à supprimer au moins 6 postes. L'équipe de direction du lycée a essayé de "limiter les dégâts", en ciblant essentiellement des postes qui auraient été libérés par les collègues (départs à la retraite, reconversion, mutation). Toutefois, un collègue de physique appliquée verra tout de même son poste supprimé. De plus, les 5 autres postes supprimés, qui auraient dû passer au mouvement pour être pourvus d'un nouveau titulaire, sont autant de postes qui sont perdus pour le lycée, et qui se répercuteront en heures supplémentaires pesant sur les collègues, et en recours à des personnels précaires (TZR, contractuels).

Alors que le rectorat ne laisse pas passer une occasion de supprimer un poste, il est toujours moins prompt à en créer lorsque les conditions sont pourtant réunies.

Nous ne pouvons accepter ces suppressions de postes. C'est pourquoi, sans que cela implique une quelconque défiance à l'égard de l'équipe de direction du lycée, nous voterons contre la répartition de cette DHG, et nous appelons les représentants des élèves et des parents à en faire de même.